

PRÉINSCRIPTION
BACCALAUREAT GENERAL (BCG) ET TECHNOLOGIQUE (BTN)
EPREUVES ANTICIPÉES (EA)
SESSION 2019

CANDIDATS INDIVIDUELS

Du mardi 23 octobre (8h) au vendredi 16 novembre 2018 (16h)

OÙ S'INSCRIRE ?

- D'un poste informatique personnel muni d'un code d'accès internet sur l'une des trois adresses URL suivantes :

BCG : <https://ocean.ac-mayotte.fr/inscnetbcg/inscriptionpublic>

BTN : <https://ocean.ac-mayotte.fr/inscnetbtn/inscriptionpublic>

EA : Inscription dans CYCLADES

<https://exacyc.orion.education.fr/cycandidat/portal/inscription?codeER=A43&domaine=EA>

- **Exceptionnellement** à la Division des Examens et Concours (DEC) Vice –Rectorat de Mayotte :
Rue Sarahangué 97600 Mamoudzou, lundi, mardi, jeudi, :13h30-16h ; mercredi, vendredi : 7h30-12h00

Vous munir d'une pièce d'identité et du relevé de notes.

COMMENT S'INSCRIRE ?

UNIQUEMENT par INTERNET

- Répondez aux questions posées, écran après écran, en suivant attentivement les indications.
- Vous pourrez modifier votre inscription jusqu'à la fermeture du serveur.
- **Important** : n'attendez pas les derniers jours...

UN N° DE PRÉINSCRIPTION VOUS EST ATTRIBUÉ UNE FOIS VOTRE CANDIDATURE VALIDÉE
IMPRIMEZ L'ÉCRAN OU NOTEZ LE N° DE PRÉINSCRIPTION QUI VOUS EST ATTRIBUÉ ET
CONSERVEZ BIEN CE DOCUMENT

SELON VOTRE SITUATION, DEUX POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

- **Ex-candidat de la session 2018 inscrit dans l'académie de Mayotte** : Saisissez votre numéro de candidat figurant sur le relevé de notes de la session 2018, ce qui vous permettra l'accès aux renseignements enregistrés lors de la session précédente : identification, bénéfices ou dispenses de notes...
- **Autre candidat** : Suivez la procédure normale sur internet.

Dans les 2 cas : Il vous appartient de **vérifier** toutes les informations relatives à votre état civil légal. Il est indispensable :

- d'indiquer le deuxième prénom, si vous en possédez un ;
- de noter l'arrondissement de votre ville de naissance, s'il existe.
- de préciser le nom d'usage ou nom d'épouse pour les femmes mariées.

CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

- Votre **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** devra être obligatoirement retirée au service de la DEC

le jeudi 29 et le vendredi 30 novembre (16h)

- Il vous appartiendra de bien la **vérifier** et de porter éventuellement à l'**ENCRE ROUGE** toutes les modifications utiles et de la **signer**.

Cet imprimé **signé et accompagné des pièces justificatives demandées** devra être déposé au **vice rectorat, service de la DEC, au plus tard le :**

VENDREDI 07 décembre 2018

Attention !

1. **N'attendez pas le dernier moment ; au-delà de cette date, votre confirmation d'inscription sera annulée**
2. **Conservez une copie de cette confirmation.**

PIECES A FOURNIR A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- 1- **La confirmation d'inscription revêtue de votre signature**
- 2- **Une copie de la pièce d'identité du candidat (même étrangère)**
- 3- **L'attestation de recensement ou certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou journée défense et citoyenneté ***
- 4- **La copie du relevé de la session 2018 du baccalauréat, des épreuves anticipées ou d'une session antérieure**
- 5- **Le certificat médical d'aptitude ou d'inaptitude à la pratique d'activités physiques et sportives aux épreuves d'EPS**
- 6- **La demande d'aménagement des conditions d'épreuve pour les candidats en situation de handicap accompagnée de certificat médical**

***JAPD ou JDC :**

- entre 18 et 25 ans : le candidat doit fournir le certificat de participation à la JAPD (*Journée d'Appel de Préparation à la Défense*) ou JDC (*Journée Défense et Citoyenneté*),
- entre 16 et 18 ans : le candidat doit fournir l'attestation de recensement ou le certificat de participation à la JAPD ou JDC

➔ **La division des examens et concours ne fait pas de copies.**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS DE MAYOTTE
BUREAUX BACCALAUREAT GENERAL-TECHNOLOGIQUE
EPREUVES ANTICIPEES